

Maître Claire BERGERET

Notaire

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR **POUR UN DIVORCE**

4 rue Pierre Palliot
21000 DIJON

Tel : 03.73.27.50.57

Fax : 03.73.27.50.58

Email : claire.bergeret@notaires.fr

Veillez trouver ci-dessous la liste des documents à nous transmettre. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 03.73.27.50.57.

1. L'état civil :

- La copie du livret de famille
- La copie des cartes d'identité des époux.
- La copie du contrat de mariage.
- Les coordonnées des époux (Adresses postales, numéros de téléphones, adresses email)

2. La procédure :

- Les coordonnées du ou des avocats.
- Les éventuelles pièces de procédure : ordonnance de non conciliation, requête, jugement...

3. Les actifs :

- Les avoirs bancaires : coordonnées des établissements bancaires et numéros.
- Les propriétés : Titres de propriété.
- Les véhicules : cartes grises.
- Les références des contrats d'assurances vie.
- Le dernier relevé épargne salariale ou d'épargne entreprise.
- Les statuts des sociétés mis à jour et les derniers bilans. (SCI: CBEC, SARL: CBEC)
- La liste des mutuelles du défunt.
- Toutes pièces justificatives des donations et successions recueillies par chaque époux.

3. Les passifs :

- Les soldes des emprunts et de tout passif en cours.
- Les taxes d'habitation.
- Les taxes foncières.
- La déclaration d'ISF
- La dernière déclaration d'impôt sur le revenu et le dernier avis d'imposition.